

L'artiste, défenseur-e des droits humains
Conférence en mémoire de Nuala O'Flaherty, 2026, QVMAG Arts Foundation

Michael O'Flaherty,
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe

Launceston, Tasmanie, Australie
14 août 2026

Madame la Gouverneure, Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre accueil. C'est un immense plaisir pour moi d'être de retour à Launceston et je vous suis profondément reconnaissant de m'avoir invité. C'est aussi un grand honneur de donner cette conférence en mémoire de Nuala Ó Flaherty, ma tante Nuala.

Lorsque je parle d'elle, j'entends sa voix, pleine de joie et d'enthousiasme, et je me souviens surtout de sa gentillesse et de sa compassion. C'est pour moi un honneur d'autant plus grand que je donne cette conférence en présence du mari de Nuala, mon oncle Colmán, ou Colm comme nous l'appelons. Oncle Colm, comme je ne veux pas te faire rougir, je me contenterai de te dire tout mon respect et toute mon admiration.

Chers amis, la semaine dernière encore, j'étais à Amsterdam pour intervenir lors du World Pride Festival 2026. Cet événement, qui a lieu tous les deux ans, couronne les marches des fiertés et les festivals organisés à travers le monde. C'est un événement d'une ampleur considérable, qui a rassemblé près d'un million de personnes, et qui a pris plusieurs formes.

Par exemple, la World Pride a été l'occasion d'une formidable expression artistique, qui était entièrement consacrée à un seul thème : les droits humains. Il s'agissait à la fois de célébrer la dignité humaine et la diversité, et de dénoncer la répression dont de nombreuses personnes sont victimes partout dans le monde, simplement en raison de leur identité. La World Pride incarnait, en somme, tout ce dont je souhaite parler aujourd'hui.

Mais permettez-moi de commencer par évoquer les débuts de ma réflexion sur les liens entre l'art et les droits humains, et je vais remonter assez loin dans le temps.

Quand j'avais huit ou neuf ans, ma tante, tante Kathleen, m'a emmené pour la première fois à la Galerie nationale d'Irlande, à Dublin. Alors que nous parcourions les salles, j'ai demandé à l'un des gardiens : « Quel est le tableau le plus important du musée ? » Sans la moindre hésitation, il m'a conduit jusqu'à l'embrasure de la porte, a désigné la salle voisine et m'a répondu : « C'est celui-là. » Je me suis planté devant le tableau.

Il s'agissait d'une merveilleuse œuvre de Fra Angelico, maître de la Renaissance florentine, qui représente la condamnation au bûcher des saints Côme et Damien. C'est un petit tableau, de 37 centimètres sur 46, mais il est remarquable. D'abord, c'est une peinture d'une beauté

exquise, mais à y regarder de plus près, c'est aussi une œuvre complexe, qui comprend de multiples niveaux narratifs.



Fra Angelico (Italy)
Saints Cosmas and Damian
and their Brothers
Surviving the Stake
Date: c.1439-1442,
National gallery of Ireland

La scène est très spectaculaire, comme vous pouvez le voir sur cette image, et elle est inoubliable. En fait, pour moi qui étais alors un petit garçon (c'est une chose étrange à dire aujourd'hui avec le recul), c'était palpitant et inoubliable. C'était ma première rencontre avec l'Art.

Il y a quelques semaines, j'ai aussi eu l'occasion de passer un moment intense devant une œuvre d'art : Maragua Land, peinture réalisée en 2023 par l'artiste irlandais Brian Maguire. C'est un tableau nettement plus grand que celui de Fra Angelico, mais tout aussi beau, et, comme vous pouvez le constater sur l'image, il est très spectaculaire, profondément ambigu, et raconte plusieurs histoires à la fois, en illustrant la beauté de la nature et sa destruction, sa destruction par l'humanité. Je dirais qu'au fond, ce tableau est porteur d'espoir. Il montre une régénération. C'est ce que je crois voir dans le feuillage. Et j'aperçois même le symbole de l'espoir, l'oiseau qui s'envole ; du moins, je choisis de voir un oiseau qui s'envole dans le coin supérieur droit.

Brian Maguire
Maraguá Land
2023



Ces deux œuvres, séparées dans ma vie par plus de 50 ans, et par 600 ans dans l'histoire, ont en commun une quête de vérité ; elles reconnaissent toutes deux que la vérité est complexe, mais qu'il faut la rechercher. Il faut raconter l'histoire, et bien la raconter, de manière à ce qu'elle touche autant nos cœurs que nos esprits. Les deux tableaux représentent pour moi une justification ultime de l'espoir.

La question de savoir si l'espoir est omniprésent dans l'art est sujette à débat, mais l'espoir me semble généralement présent dans les œuvres les plus remarquables. Et il y a une autre qualité que l'on retrouve invariablement chez les grands artistes : le courage. Il faut du courage pour dire la vérité.

Regardez cette œuvre de l'artiste suisse Liliane Tomasco. L'on découvre ici d'étonnants entrelacs de couleurs. Selon l'artiste elle-même, ces couleurs représentent des émotions, et, en tant que telles, elles s'enracinent profondément en nous, nous plongeant au plus profond de notre être, au plus près de ce que signifie être humain. Cette œuvre est d'une intimité extraordinaire, elle nous touche au plus profond de nous-mêmes et révèle le meilleur et le pire, et je pense que sa réalisation a demandé beaucoup de force et de courage.



Liliane Tomasko
No ones flag
2017

À travers des œuvres exceptionnelles, les grands artistes recherchent la vérité, la disent, entretiennent l'espoir et font preuve de courage. Les artistes étant dotés de ces qualités, il n'est pas surprenant que, tout au long de l'histoire, ils se soient attachés à défendre et à respecter la dignité humaine et aient lutté pour la faire respecter. Ce profond humanisme imprègne l'art sous toutes ses formes, indépendamment des écoles et des époques.

Pensez à la manière dont le Christ est représenté dans l'art occidental. Pensez aux tableaux du Caravage. Dans d'autres disciplines, pensez à la musique de Benjamin Britten ou aux écrits de Dostoïevski.

Pour en revenir aux arts plastiques et à une époque plus récente, il suffit de regarder, bien sûr, le « Guernica » de Picasso. De nos jours, il est presque banal d'utiliser cette œuvre pour illustrer le rôle de l'art dans la dénonciation des horreurs de la guerre, mais elle garde toute sa force. Ce tableau continue même de nous interpeller au quotidien.

Une version de cette œuvre, réalisée en tapisserie, orne le hall donnant accès aux salles du Conseil de sécurité de l'ONU, à New York, où j'ai travaillé autrefois. J'ai ainsi pu constater de mes propres yeux comment, jour après jour, chaque diplomate qui passait devant cette tapisserie se voyait rappeler la raison pour laquelle il était là, à œuvrer pour la paix.



Guernica tapestry after 'Guernica' by Pablo Picasso
woven by Atelier J. de la Baume-Durrbach 1955
lent to the United Nations in 1985
owner Mr. Nelson A. Rockefeller, Jr.

Au XX^e siècle, les artistes ont intensifié leur lutte pour la dignité humaine. Parallèlement s'intensifiaient aussi les efforts visant à définir les conditions nécessaires au respect de la dignité humaine sous la forme de codes des droits humains.

Le développement du vocabulaire moderne des droits humains s'est accéléré pendant la seconde guerre mondiale. L'un des moments marquants de cette période a été le discours du Président américain Roosevelt, dans lequel il a défini « les quatre libertés » : la liberté de vivre à l'abri du besoin, la liberté d'expression, la liberté de culte et la liberté de vivre à l'abri de la peur.

C'est ainsi qu'a été alimenté un débat qui a abouti à l'adoption, en 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'issue d'un processus de rédaction dirigé par Eleanor Roosevelt.



Eleanor Roosevelt and
the Universal Declaration
of Human Rights

©FDR Library Photo, 1948

Aujourd'hui encore, la Déclaration universelle incarne les principes fondamentaux du système moderne des droits humains. Tout d'abord, elle aborde tous les aspects du bien-être humain. Elle protège bien entendu les droits civils et politiques, tels que le droit de vote, le droit à un procès équitable et la liberté de réunion, d'association et d'expression, mais aussi d'autres droits, tout aussi indispensables à une vie digne, qui concernent l'alimentation, le logement, les soins médicaux et l'emploi. La Déclaration universelle souligne également l'obligation incombant à chacun et chacune d'entre nous de respecter les droits d'autrui.

Les droits énoncés dans la Déclaration universelle ont ensuite été développés et précisés dans des traités internationaux contraignants, tant au niveau des Nations Unies que dans différentes parties du monde.

L'un des aspects essentiels du système des droits humains, tel qu'il est défini dans la Déclaration universelle et dans les traités qui l'ont suivie, réside dans son caractère unique.

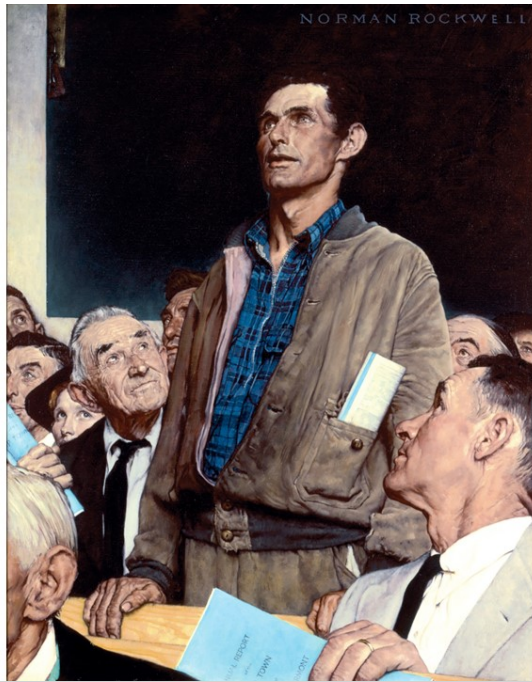
Cela fait consensus. Tous les États, même ceux qui bafouent le plus gravement les droits humains, ont reconnu que la Déclaration universelle s'applique partout et en tout temps. C'est son caractère universel qui confère à la Déclaration une grande partie de sa force et de son pouvoir ; cette universalité nous rappelle aussi en permanence que les droits humains sont le seul langage commun qui permette de respecter la dignité humaine. Aucune autre feuille de route ne fait l'unanimité. En d'autres termes, il n'y a pas de plan B. Un dernier aspect des droits humains à prendre en compte est leur caractère contraignant : ils s'imposent aux États, à tous les niveaux, du gouvernement central à la municipalité la plus petite.

Voici une illustration émouvante de cette réalité, sous la forme d'un moulage des chaussures d'Eleanor Roosevelt, accompagné de l'une de ses citations les plus célèbres : « Où

commencent les droits de l'homme ? Dans les petites collectivités. Près de chez soi. » (le moulage est exposé au siège de l'ONU, à New York). Ce moulage montre à quel point les artistes ont su intégrer de manière directe et spécifique le système moderne des droits humains dans leur propre création.



C'est sans doute dans les quatre célèbres tableaux de Norman Rockwell intitulés « Les quatre libertés » (ci-dessous : « La liberté d'expression ») que l'on trouve la première illustration de cette reconnaissance explicite du système moderne des droits humains.



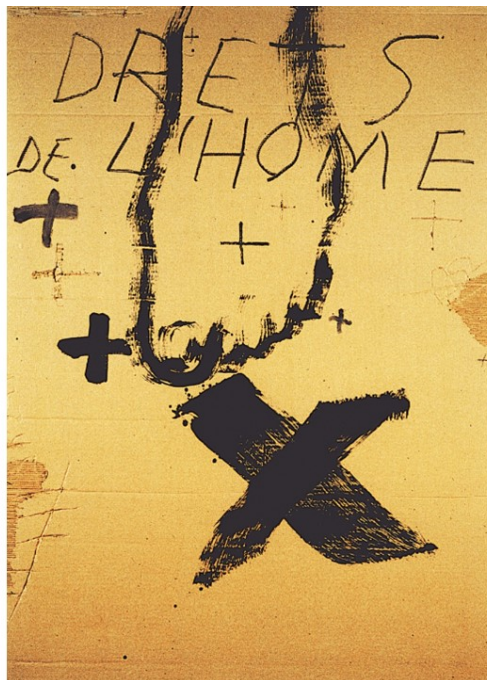
Norman Rockwell
'Freedom of Speech,' 1943.

Illustration for 'The Saturday
Evening Post', February 20,
1943. From the collection of
Norman Rockwell Museum.
© 1943 SEPS

Bien entendu, les droits humains sont largement représentés dans les collections d'art de grandes organisations mondiales et régionales. Mon organisation, le Conseil de l'Europe, dont le siège se trouve à Strasbourg, en France, abrite une belle collection constituée au fil des décennies, qui comprend notamment des œuvres d'art espagnoles dont chacune est justement intitulée « Droits de l'Homme ». Sur la pelouse située devant le Palais de l'Europe a été installé un groupe de personnages sculpté par Mariano Gonzales Beltran, et une œuvre du grand artiste catalan Antoni Tàpies est exposée dans le bâtiment de la Cour européenne des droits de l'homme.



Mariano González Beltrán, 'Human rights'
Donated to the Council of Europe by Spain in 2005



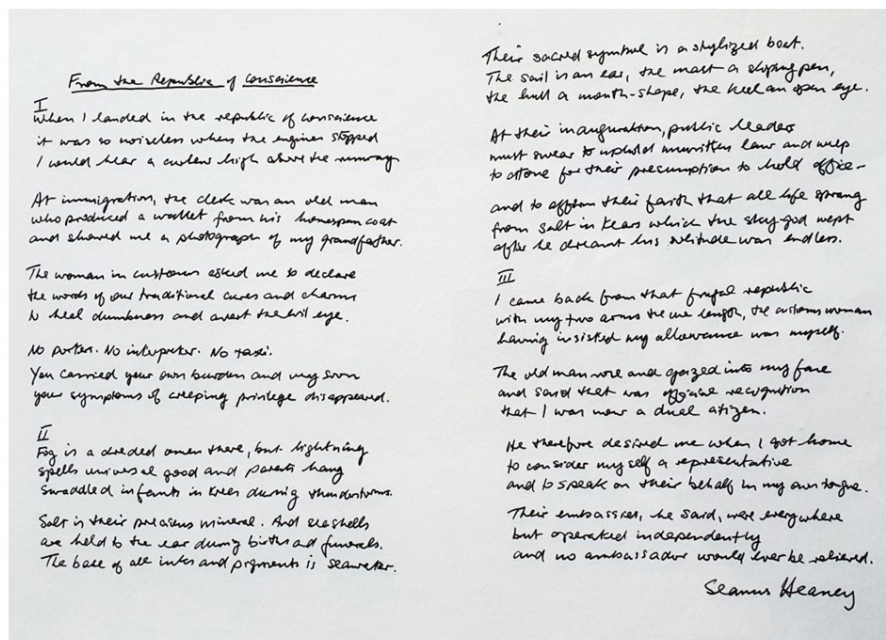
Antoni Tàpies, 'Human rights'
Donated to the Council of Europe in 1989

Mon pays, l'Irlande, a lui aussi fait don d'une œuvre d'art au Conseil de l'Europe : « Ray of Sunshine on a Wave » de Patrick Scott, une magnifique tapisserie qui, selon moi, est en résonance avec les droits humains. D'après son titre, l'œuvre représente un rayon de soleil sur une vague, mais j'y vois aussi des empreintes digitales superposées aux couleurs éblouissantes de l'arc-en-ciel. Cela m'évoque chaque personne dans le monde, reconnue dans toute sa singularité.



Patrick Scott, 'Ray of sunshine on a wave', tapestry
Donated to the Council of Europe by Ireland in 1982

La défense des droits humains ne passe pas uniquement par les arts plastiques. Prenons, par exemple, l'œuvre de Seamus Heaney et son magnifique poème intitulé From the Republic of Conscience, qui lui a été commandé par Amnesty International et a été composé spécifiquement en référence aux activités de cette organisation.



Seamus Heaney
'From the Republic of
Conscience'
1985

Pensons aussi aux artistes qui se rassemblent autour de la thématique des droits humains pour exercer leur métier différemment, et mieux, au service de l'humanité. Je connais bien

l'un de ces groupes, Musicians for Human Rights. Ces musiciens contribuent beaucoup à la promotion des droits humains, non seulement en jouant de leurs instruments, mais aussi en partageant leur passion avec des communautés marginalisées.



Human Rights Orchestra 2024
©Johanna Unternaehrer



Alessio Allegrini, founder and
artistic director of
Musicians For Human Rights

Chers amis,

Des travaux intéressants ont été menés ces dernières années pour évaluer et mieux comprendre l'engagement du monde des arts en faveur des droits humains, pour répertorier ces initiatives et pour les classer par catégories.

En m'appuyant sur ces travaux, et en étant pleinement conscient du risque de réductionnisme, je propose six contextes dans lesquels l'artiste et les droits humains se rencontrent. Bien entendu, cette liste ne peut pas être exhaustive, et je reconnais que les œuvres se situent souvent à la croisée de plusieurs contextes.

Premièrement, le rôle de l'artiste consiste à rendre hommage à l'être humain, à le dépeindre comme un être empreint d'une dignité inaliénable, car c'est l'être humain qui est au cœur du système des droits de l'Homme.



Augusta Savage
'Gamin', 1929

painted plaster
Smithsonian American Art Museum
Gift of Benjamin and Olya Margolin, 1988

Cette œuvre intitulée « Gamin », réalisée en 1929 par l'artiste afro-américaine Augusta Savage, en est un excellent exemple. À l'époque de sa création, cette œuvre a été jugée très inhabituelle, car elle recourt à la forme artistique du buste monumental pour représenter un enfant afro-américain issu d'un milieu défavorisé qui vit dans le quartier de Harlem, à New York. Quoi qu'il en soit, vous conviendrez qu'il s'agit là d'un portrait qui traduit un profond respect pour ce garçon et qui lui rend hommage malgré l'horrible racisme dont il a dû être victime.

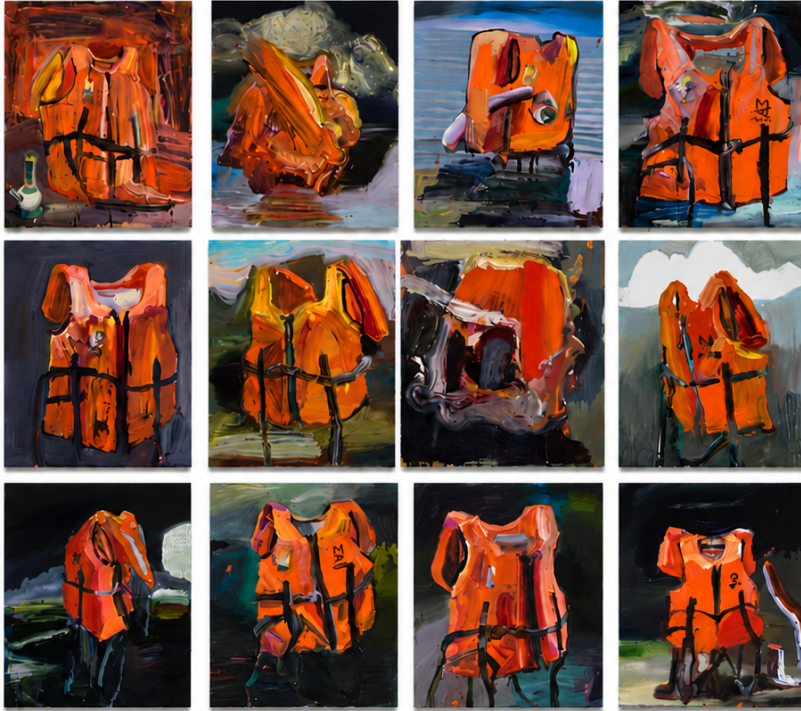
Il convient de noter que ce buste a été réalisé par une artiste qui se définissait elle-même comme une militante antiraciste.

Le peintre Thomas Bock, auquel j'ai brièvement songé à faire référence, a un profil très différent. Condamné à subir sa peine en Australie, il a réalisé des portraits d'habitants de la Tasmanie, qui ont suscité un vif intérêt. Mais ces portraits, qui semblent à première vue respectueux, sont trop ambigus pour que je puisse les considérer comme des hommages à la dignité humaine. Voici le portrait de Wortabowgee, datant de 1832.

Thomas Bock
Wortabowigee
1832



La deuxième fonction de l'artiste, qui est de loin la plus connue et la plus souvent évoquée, consiste à représenter la réalité. Cette fonction a été magnifiquement exercée par Ben Quilty dans de nombreuses œuvres, comme la série qu'il a peinte en 2016 après s'être rendu sur les plages du sud de l'Europe jonchées de gilets de sauvetage qu'avaient portés des migrants qui s'étaient noyés.



Ben Quilty

Life Vest

2016

Botero est un autre artiste qui a représenté la réalité d'une manière bien plus percutante que ne pourraient le faire des formes d'expression non artistiques. Ses tableaux montrant les atrocités commises à la prison d'Abou Ghraib sont saisissants. Je les ai vus lors d'une exposition à Rome, et j'ai tout de suite compris qu'ils parvenaient à rendre compte de l'horreur bien mieux que les photos prises avec un téléphone portable qui avaient permis de révéler ces terribles pratiques.



Fernando Botero, 'Abu Ghraib 44', 2005
Exhibition at the Museo di Palazzo Venezia, 2005

Et n'oublions pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, que les artistes témoignent depuis longtemps des horreurs de la guerre. Il y a plus de 200 ans, Goya s'est déjà beaucoup investi dans cette tâche (Francisco Goya, « Que Valor ! »).

Francisco Goya,
'Que Valor!'
c. 1810-1814
Museum Boijmans Van
Beuningen



Le troisième rôle de l'artiste est la commémoration : il entretient le souvenir des histoires liées aux droits humains et des tragédies humaines. Une fois encore, je voudrais évoquer ici Brian Maguire et l'une de ses œuvres les plus marquantes, Over Our Heads The Hollow Seas Closed Up. J'ai du mal à trouver les mots pour décrire la force de cette œuvre, qui témoigne d'un profond respect pour l'être humain et rend hommage non seulement à une victime anonyme, mais aussi à toutes les personnes migrantes qui se noient dans nos mers.



Brian Maguire,
'Over our heads the hollow
seas close up'
2016

Une forme de commémoration tout à fait différente est illustrée par le mémorial érigé en l'an 2000 sur le site du massacre de Myall Creek, en Nouvelle-Galles du Sud. Ce projet a été mené par un groupe composé de personnes aborigènes et non aborigènes, qui ont travaillé ensemble dans un esprit de réconciliation. Cette image montre l'un des blocs de granit du mémorial ; chacun présente une œuvre de l'artiste aborigène Colin Isaacs.

Colin Isaacs
*Myall Creek Massacre
and Memorial Site*
2000
Credit: Mark Mohell

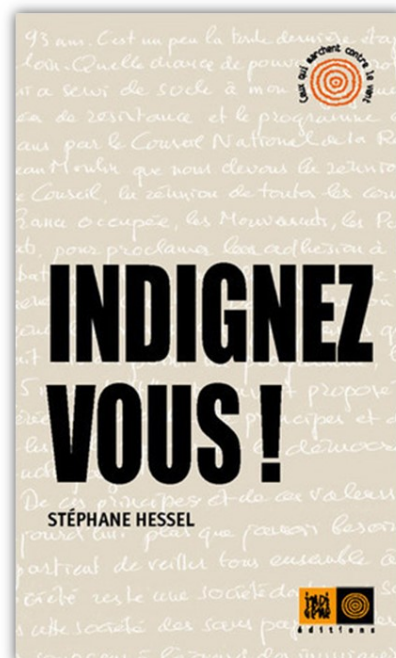


Une quatrième dimension de la création artistique que les artistes choisissent souvent d'explorer est l'expression de l'indignation, l'expression de la colère face à ce que nous sommes prêts à tolérer dans notre monde, face à ce que les gens laissent se produire. Prenez, par exemple, « Bushmaster », une œuvre que Ben Quilty a réalisée en 2012, après s'être rendu en Afghanistan. Elle montre les dégâts subis par un véhicule blindé spécialement conçu pour assurer la sécurité des personnes qu'il transporte. D'après la fiche du catalogue de l'Australian War Memorial consacrée à cette œuvre, ce véhicule détruit reflète l'identité des soldats et constitue un vestige de leur expérience vécue. « Bushmaster » est en fait une vanité, une représentation allégorique du caractère éphémère de la vie.

Ben Quilty
Bushmaster
2012



Dans un autre domaine artistique, citons ce formidable ouvrage de Stéphane Hessel, Indignez-vous ! Il nous fait prendre conscience que nous sommes en train de dilapider l'héritage des droits humains.



La cinquième dimension du rôle des arts dans la promotion des droits humains et dans l'engagement en faveur de ces droits réside dans la célébration de l'identité, de la diversité et de la culture.

Je passe beaucoup de temps à parcourir l'Europe pour rencontrer des communautés de Roms et de Gens du voyage. Je suis souvent frappé par la force de l'expression artistique rom, qui, si elle était mieux connue, comprise et appréciée, pourrait jeter des ponts entre les communautés.

Voyez la peinture intitulée Family/Garden of Dreams, réalisée en 2018 par l'artiste rom Ornella Rudeviča. L'artiste a décrit cette œuvre comme une célébration de la famille et de traditions séculaires qui restent bien vivantes.



Ornella Rudeviča
'Family Garden of Dreams', 2018

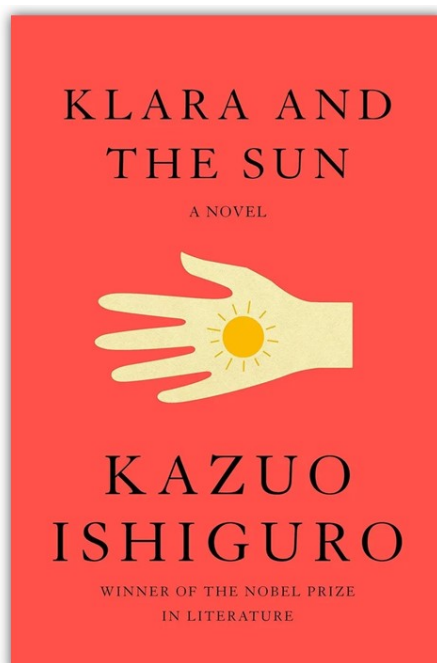
Le sixième contexte d'interaction entre les arts et les droits humains, qui est le dernier de ma liste non exhaustive, concerne le rôle de l'artiste consistant à imaginer des futurs possibles, des futurs différents, des futurs dans lesquels les droits humains auront évolué et se seront développés pour englober de nouvelles réalités humaines.

L'une de ces réalités est évidemment la crise climatique. Une fois encore, je pense à Brian Maguire, qui nous confronte à cette réalité dans l'une de ses œuvres les plus récentes : The Clearcut Amazon. Dans ce tableau, je retrouve les mises en garde et les appels à l'action évoqués dans « Maragua Land ». Il est difficile de contempler de telles peintures sans prendre conscience que nous devons changer radicalement notre façon d'appréhender le monde qui nous entoure.

Brian Maguire
'The Clearcut Amazon'
2023



En littérature, Kazuo Ishiguro, dans son roman Klara et le Soleil, nous invite à réfléchir aux implications de la robotique pour le bien-être humain, faisant ainsi écho aux questions qui préoccupent actuellement les défenseurs des droits humains et les autorités de régulation.



Permettez-moi maintenant de formuler quelques mises en garde, d'émettre quelques réserves concernant la relation entre les arts et les droits humains, ou du moins de proposer

quelques réflexions sur les limites de cette relation. Une fois encore, cette liste n'est pas exhaustive.

Premièrement, nous devons nous garder d'instrumentaliser les arts. Il y a notamment un risque que la « communauté des spécialistes des droits humains », à laquelle j'appartiens, s'approprie l'art et l'utilise pour servir ses fins et ses intérêts. Il faut veiller tout particulièrement à éviter cette dérive. Toute instrumentalisation de l'art reviendrait, selon moi, à détruire cet art. Sa force réside dans son autonomie, et nous devons respecter cette autonomie.

Ma deuxième mise en garde s'adresse elle aussi à la communauté des spécialistes des droits humains : il faut éviter toute forme de colonisation des arts, qui consisterait à décider quelles relations les arts doivent entretenir avec la société, avec l'humanité, avec le bien-être et l'épanouissement des personnes. Tout ne tourne pas autour des droits humains. L'artiste n'avait pas forcément l'intention de traiter des droits humains dans son œuvre. Une corrélation fortuite peut se produire, ce qui n'a rien de grave, mais l'artiste doit conserver toute latitude pour exprimer sa vision du monde, des individus et de la société selon ses propres repères, qui ne sont pas nécessairement ceux des spécialistes des droits humains.

Troisièmement, nous devons éviter de trop attendre de notre collaboration. Il ne faut pas s'attendre à ce que l'expression artistique règle les grands problèmes du monde.

L'art peut apporter, apporte effectivement et a apporté à maintes reprises une contribution très importante, mais rien de plus. Je pense, par exemple, à ce moment marquant d'expression artistique qu'a été le concert donné en 1992 par le violoncelliste Vedran Smailović dans les ruines de la bibliothèque de Sarajevo. Ce concert très émouvant a fait prendre conscience des horreurs de la guerre à des gens du monde entier.



Vedran Smailović
(Cellist of Sarajevo) by
Mikhail Evstafiev, in the
bombed National Library
in Sarajevo
1992

L'art joue un rôle narratif essentiel et nous incite à nous demander comment nous réagirions face à ces horreurs. Mais ce concert n'a évidemment pas mis fin à la guerre car la musique n'a pas ce pouvoir.

Quatrième mise en garde : ne pas oublier que l'art peut faire du tort. Je n'ai pas le temps d'approfondir cette question aujourd'hui, mais permettez-moi simplement d'évoquer les préjudices causés par inadvertance. En effet, il est arrivé que des formes d'expression artistique, censées être légitimes et respectueuses des êtres humains et des droits humains, aient des conséquences préjudiciables.

Je vais prendre un exemple personnel.

Un soir de 1980, quelques copains et moi (nous étions étudiants à l'époque) sommes allés à Dublin – sur le site de ce qui est aujourd'hui l'Irish National Concert Hall - pour voir la Martello Tower of Bread, érigée à l'occasion d'une exposition d'art moderne (ROSC '80). Il s'agissait de la reproduction, avec des pains, d'une tour de la ville. Si nous étions là, c'est parce qu'il avait été annoncé que cette œuvre d'art monumentale allait être démolie et que les gens pourraient emporter les pains.

Nous étions donc là pour nous amuser et récupérer éventuellement un peu de pain pour le petit-déjeuner, mais nous ne nous attendions pas à ce que des gens vraiment affamés viennent en foule et se précipitent sur les pains pour en emporter chez eux. J'ai ressenti une profonde gêne face à ces personnes qui étaient mises dans cette situation humiliante. Je pense que c'est là un exemple qui montre qu'une œuvre artistique conçue dans une bonne intention peut avoir des conséquences très regrettables.



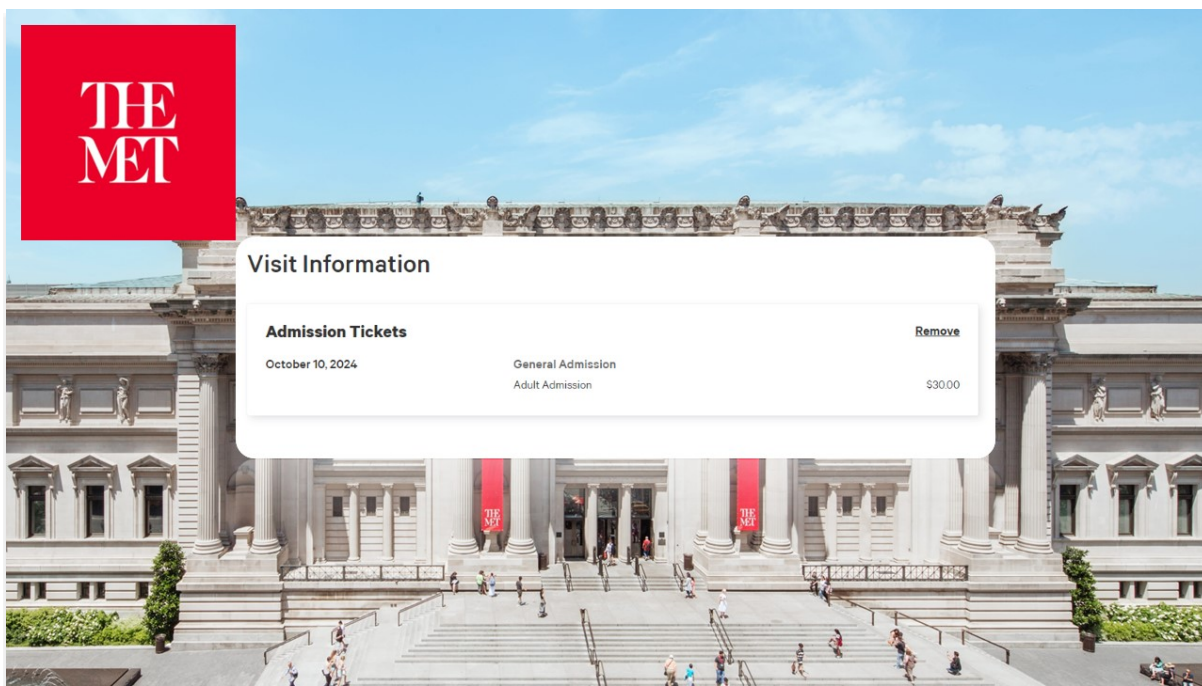
Marta Minujín, The James Joyce Tower in Bread, 1980,
Dublin, Ireland, Marta Minujín Archive.



Image source: newspaper article by
Diarmaid MacDermott, 31 August 1980

Ma cinquième et dernière réserve concernant les relations entre arts et droits humains porte sur les questions d'accès aux arts. Si les arts sont inaccessibles, l'impact qu'ils peuvent avoir sur nous s'en trouve considérablement réduit. Il y a tant d'aspects liés à l'accès que nous pourrions aborder, mais permettez-moi de dire à quel point je suis fier que, en Irlande, nous ayons maintenu la gratuité de l'accès à nos musées. Nous risquons de considérer cette gratuité comme allant de soi, mais elle revêt une importance capitale.

Il suffit de voir les dégâts qui, selon moi, ont été causés lorsque le Metropolitan Museum of Art de New York, qui auparavant invitait les visiteurs à donner ce qu'ils voulaient, a instauré un tarif d'entrée très élevé. Il y a forcément nombre de personnes qui ont ainsi été privées de la possibilité de découvrir les chefs-d'œuvre exposés dans cette institution.



Mais je vais m'en tenir là pour les mises en garde. Je ne voudrais surtout pas laisser entendre qu'il faudrait renoncer à renforcer le partenariat entre arts et droits humains. Il est plus nécessaire que jamais.

Il n'y a qu'à regarder autour de nous. Si nous regardons le monde qui nous entoure, nous constatons à quel point les droits humains sont bafoués et soumis à une pression extrême. Compte tenu de la nature de mon travail, je constate cela, par exemple, dans le conflit en Ukraine, ou plutôt dans l'agression contre l'Ukraine. J'ai rencontré récemment un groupe de mères et d'épouses de personnes enlevées et emmenées sur le territoire contrôlé par la Russie, et je ne saurais vous décrire la douleur et la souffrance qui se sont exprimées lors de cette rencontre.

Je pense également à la situation au Moyen-Orient, non seulement au terrible conflit qui sévit dans cette partie du monde, mais aussi aux répercussions de ce conflit dans le monde entier, qui se traduisent par une recrudescence de l'antisémitisme et de la haine contre les musulmans. Je pense à la situation des communautés dont j'ai parlé tout à l'heure, les Roms et les Gens du voyage : 12 millions de personnes en Europe, reléguées aux marges de nos sociétés. Je pense au sort réservé aux personnes en quête d'asile, qui courent de grands risques lorsqu'elles tentent de franchir une frontière, sans parler de toutes les personnes qui se noient en mer.

Je pense non seulement aux violations des droits humains, mais aussi au rejet du système des droits humains, au fait qu'il est de plus en plus acceptable de dire que, si un droit humain ne vous plaît pas, eh bien, vous n'en tiendrez pas compte, vous n'appliquerez pas le traité, vous ne respecterez pas l'engagement pris. Je pense au discours populiste et à la montée de l'extrême droite dans certains pays. Il me semble même qu'il est à la mode, dans les milieux

intellectuels, de considérer les droits humains comme un concept dépassé, qui pourrait être remplacé par autre chose.

Mais souvenez-vous de ce que j'ai dit tout à l'heure : il n'y a pas de plan B. Il n'y a aucune autre feuille de route de portée universelle qui puisse garantir le respect de la dignité humaine. Je le répète, les artistes et les spécialistes des droits humains doivent échanger davantage pour promouvoir ensemble cette remarquable réalisation de l'époque moderne.

Permettez-moi de conclure en formulant trois suggestions concrètes, qui correspondent à trois domaines de collaboration.

Premièrement, nous devons renforcer notre coopération et notre partenariat. Nous devons mieux défendre les acteurs du monde artistique et les artistes eux-mêmes. Je suis conscient du fait que, dans différents pays, ces personnes sont soumises à toutes sortes de pressions et victimes de graves violations de leurs droits fondamentaux.

Prenons l'exemple d'Ai Weiwei. L'œuvre d'Ai Weiwei intitulée Remembering est une installation composée de 9 000 cartables fixés en 2009 sur toute la façade d'un musée de Munich (Haus der Kunst), en hommage aux élèves décédés en 2008 à la suite du tremblement de terre qui a dévasté la province du Sichuan, en Chine.



Ai Weiwei, 'Remembering', 2009
Backpacks on the facade of the Haus der Kunst (Munich)

Les cartables dessinent, en caractères chinois, la phrase de la mère d'une victime : « Tout ce que je souhaite, c'est que le monde se souvienne qu'elle a vécu heureuse pendant sept ans. »

À la suite des accusations portées par des parents, selon lesquelles beaucoup d'écoles de la province se sont effondrées lors du séisme car elles étaient mal construites, Ai Weiwei a lancé une enquête citoyenne visant à recenser tous les élèves décédés et à demander des comptes

au gouvernement. De cette enquête est née l'installation « Remembering », qui, selon *The Guardian*, a changé à jamais la carrière d'Ai Weiwei. Selon le journal, c'est cette œuvre d'art qui a fait de lui l'homme le plus dangereux de Chine et qui l'a conduit en prison.

Il est essentiel que nous reconnaissons que des artistes comme Ai Weiwei sont des défenseurs des droits humains et que nous trouvions des moyens de les soutenir en tant que tels.

Cela suppose non seulement que l'on pose des gestes de solidarité, mais aussi que les États accordent des visas humanitaires aux artistes soumis à des pressions dans leur pays d'origine, et qu'ils accordent des visas à ceux qui ont besoin d'un répit. Cela suppose également de défendre les artistes devant les tribunaux et de leur donner la parole dans les instances internationales consacrées aux droits humains. Cela suppose enfin de les accompagner et de mettre en place des outils et des espaces destinés à renforcer leur sécurité.

Deuxièmement, nous devons créer des lieux de rencontre, multiplier les occasions et les espaces où les milieux artistiques et la communauté des spécialistes des droits humains puissent dialoguer, mieux se connaître et se côtoyer. Dans ce contexte, je me réjouis vivement d'un certain nombre d'initiatives prises ces dernières années.

J'ai déjà évoqué « Musicians for Human Rights », mais permettez-moi de mentionner une autre organisation que je connais bien, Art for Human Rights, basée à Paris, qui contribue aussi à jeter des ponts et à rendre ainsi nos sociétés meilleures.



Prenez, par exemple, cette remarquable tapisserie que l'organisation a fait réaliser récemment d'après le tableau peint en 1945 par l'artiste mexicain Manuel Rodriguez Lozano et intitulé « El Holocausto ». À une époque où l'on risque d'oublier ou de minimiser l'horreur

de l'Holocauste, cette tapisserie se veut une fresque itinérante destinée à sensibiliser les publics d'aujourd'hui et de demain à la nécessité de combattre la haine et l'intolérance et d'entretenir le souvenir.



Manuel Rodríguez Lozano

El Holocausto

between 1944 and the end
of the Second World War

Ma troisième et dernière suggestion est de faire en sorte que les artistes connaissent mieux les droits humains et que les spécialistes des droits humains connaissent mieux les arts. Je ne suis pas en mesure de déterminer dans quelle mesure un artiste pourrait approfondir ses connaissances théoriques dans le domaine des droits humains ; je me contenterai de suggérer que ce sujet soit intégré dans les programmes de toutes les écoles d'art, si ce n'est pas déjà le cas. Réciproquement, nous, spécialistes des droits humains, devons mieux connaître la pluralité des communautés artistiques et les possibilités d'échanger et de coopérer en vue de la réalisation de nos objectifs communs. Il serait évidemment utile d'intégrer, dans les programmes d'études consacrés aux droits humains (qui sont aujourd'hui si nombreux à travers le monde), une compréhension approfondie de la diversité et de l'étendue des arts, ainsi que du potentiel de coopération qu'ils recèlent.

Chers amis,

J'ai presque terminé. Avant de conclure, je tiens à vous dire que je suis tout à fait conscient de ne pas avoir abordé un grand nombre d'aspects qui auraient mérité d'être traités. Si nous en avions eu le temps, nous aurions aussi examiné des questions comme l'appropriation, le colonialisme et la restitution. J'aurais également aimé approfondir davantage la relation entre l'art et l'identité individuelle et collective. Par ailleurs, je suis conscient que mes références

artistiques sont principalement occidentales ; cela reflète mon expérience limitée du monde de l'art. Et je n'ai pas les compétences nécessaires pour analyser la situation des arts en Australie.

Pour conclure, j'aimerais évoquer La Grande Illusion, film de Jean Renoir sorti en 1937. Cette œuvre a été négligée pendant de nombreuses années malgré son importance en tant que source d'espoir et d'encouragement. Ce film est extrêmement complexe et difficile à cerner, car il se prête à de multiples interprétations. Il est toutefois largement admis que le film véhicule en définitive un message fort sur la manière dont nous pouvons construire un monde meilleur.



Dans une critique récente consacrée à une nouvelle copie restaurée du film, le British Film Institute décrit *La Grande Illusion* comme une œuvre qui nous fait entrevoir, non pas notre destin, mais un rêve qui mérite que l'on s'y consacre pour qu'il devienne réalité. Dans cette

critique, il est également indiqué que, si cette œuvre cinématographique met en avant une humanité commune qui transcende les classes sociales, les frontières géographiques et les croyances, elle souligne cependant aussi que, si nous voulons un monde meilleur, les sentiments ne suffisent pas et des efforts sont nécessaires.

Ces mots résument tout ce que je souhaitais dire ce soir et décrivent, sans aucun doute, le travail de tant de grands artistes qui sont aussi de grands défenseurs des droits humains, ici en Australie comme ailleurs.

Je vous remercie de votre attention.